

## LOGISTICIENS CONTRACTUELS DU BATAILLON DE MARINS POMPIERS

3 octobre 2025

La Ville de Marseille a engagé un processus de modification des contrats des personnels dits "logisticiens" du BMPM.

Ces modifications prennent la forme d'une proposition individuelle d'avenant au contrat de travail de chacun.

Nous avons obtenu l'engagement de l'Administration actuelle que cette proposition individuelle pouvait être refusée sans entrainer une rupture de leur contrat.



Concernant les situations où <u>la proposition se traduit</u> <u>par une baisse de rémunération</u>,

nous avons obtenu que l'Administration procède à un peignage fin de ces cas là, au travers de deux aspects :

- Recherche d'éléments statutaires individuels complémentaires permettant éventuellement de réviser à la hausse le niveau de reclassement.
- Examen des missions réelles des agents par rapport aux fiches de poste pour permettre de réétudier les emplois de reclassement qui sont proposés

## DÉFENDRE L'ÉQUITÉ C'EST AUSSI NOTRE COMBAT!